



## PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2016

L'an deux mille seize, le vingt-sept juin, à vingt heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de **Monsieur Denis BAUR, Maire.**

Date de la convocation :  
**22 juin 2016**

Date d'affichage :  
**22 juin 2016**

Nombre de conseillers élus : **15**

Nombre de conseillers en fonction : **13**

Nombre de conseillers présents : **13**

### Présents :

M. **BAUR** Denis, M. **NICLOUX** Didier, Mme **LE LAY** Nathalie  
M. **BELLOFATTO** Walter, M. **BREISTROFF** Daniel, M. **DI BARTOLOMÉO** Roland,  
Mme **Greff** Nicole, Mme **GROSJEAN** Nadine, M. **KIRSCHWING** René,  
Mme **LISKA** Christelle, Mme **REGNIER** Agnès, Mme **RENOIR** Isabelle,  
Mme **SCHEID** Sandrine

### Absents :

M. **KAIZER** Didier (procuration à M. Didier Nicloux)

## ORDRE DU JOUR

### Communications

1. Approbation du compte rendu de la dernière séance
2. Contribution eaux pluviales - Année 2015
3. Baux de chasse : changement de locataire lot n°1
4. Subventions 2016 : versement du solde aux associations
5. S.I.C.C.E. : contribution financière au frais de fonctionnement
6. Programme d'exploitation de la forêt pour l'année 2017
7. Divers

Secrétaire de séance :  
**Isabelle RENOIR**

En préambule du conseil municipal, Monsieur le Maire remercie l'ASK pour l'organisation de la partie restauration et buvette à l'occasion du concert du 25 juin 2016.

Il fait ensuite un point de situation sur les dossiers en cours :

- **Cellules commerciales**

- Le notaire rédige actuellement les baux.
- La commune recherche une personne pour l'entretien des parties communes des cellules commerciales.

- **Vente de bois :**

Malgré des quantités inférieures aux années précédentes, la vente s'est effectuée dans de bonnes conditions et les recettes sont évaluées à 92 299 €.

- **Effraction :**

Suite à une tentative de cambriolage à la boulangerie, le grillage du court de tennis a été détérioré à 3 endroits différents.

- **Départ directeur de l'école élémentaire**

La cérémonie pour le départ de M. Tchorowski aura lieu le 4 juillet à 18 h 30 à l'espace socioculturel.

## 1 - Approbation du compte rendu de la dernière séance

Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu du conseil municipal du 30 mai 2016 est adopté à l'unanimité.

Suivent les signatures au registre des délibérations.

## 2 - Contribution eaux pluviales - Année 2015

Délibération N° 2016-35

Rapporteur : Monsieur Roland Di Bartoloméo

Par délibération en date du 12 mars 2007, le conseil municipal a accepté la mise en place d'une contribution eaux pluviales qui est versée à la CCCE dans le cadre de ses compétences assainissement et a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention correspondante qui déterminait les modalités de calcul de cette contribution.

Conformément aux dispositions adoptées lors du conseil communautaire du 12 avril 2016, la contribution eaux pluviales de l'ensemble des communes se porte à 442 857,39 € HT pour l'exercice 2015.

Cette contribution est répartie entre les communes pour chacune des parts en fonction du linéaire des réseaux et du montant de chacune des parts.

Compte tenu des recettes réalisées, le pourcentage de 35 % (taux maximum) est retenu. La participation financière de la 1<sup>re</sup> part est donc de 54 318,04 € HT qui est égale à 155 194,41 € HT x 35 %.

Pour la 2<sup>e</sup> part à 777 078,69 € HT. Le pourcentage retenu est de 50 % (taux maximum). La participation financière de la 2<sup>e</sup> part est donc de 388 539,35 € HT qui est égale à 777 078,69 € HT x 50 %.

Dans ces conditions, la contribution de la commune pour l'exercice 2015 s'élève à 17 689,52 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

**DÉCIDE** à l'unanimité,

- **d'accepter** le versement de la contribution eaux pluviales de la commune à la CCCE pour l'année 2015
- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention qui fixe le montant de la participation à 17 689,52 € pour l'année 2015 qui sera inscrit au budget 2016 à l'article 6558.

## 3 - Baux de chasse : changement de locataire lot n°1

Délibération N° 2016-36

Rapporteur : Monsieur le Maire

Par délibération n°68-2014 en date du 31 octobre 2014, le conseil municipal a attribué le lot n°1 de la chasse communale à Monsieur Éric NORROY domicilié à 2F route de Bréhain La Cour - 54190 BRÉ-HAIN LA VILLE.

Par courrier en date du 22 juin 2016, Monsieur Éric NORROY, adjudicataire actuel du lot n°1 de la chasse communale à Kanfen, demande le transfert de bail, dont il est actuellement titulaire, au profit de Jean-Félix CALAFAT domicilié 83 route d'Echternach à Luxembourg.

La commission consultative de chasse locale convoquée le 17 juin 2016 en mairie a émis un avis favorable pour la cession de ce lot.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

**DÉCIDE** à l'unanimité,

- **d'accepter** la cession du lot n°1 de la chasse communale à M. Jean-Félix CALAFAT domicilié 83 route d'Echternach à Luxembourg
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

#### 4 - Subventions 2016 : versement d'un solde aux associations

Délibération N° 2016-37

Rapporteur : Madame Nathalie Le Lay

Chaque année au moment de l'établissement du budget primitif, la commission « vie sociale » qui a la charge de l'examen des demandes de subventions en provenance du monde associatif, doit faire une proposition d'attribution des subventions après s'être assurée du bien-fondé des demandes et de la bonne utilisation des deniers publics.

En date du 11 avril 2016, le conseil municipal a décidé de verser un acompte de 50 % des subventions 2015 aux associations locales pour un montant de 7 545,00 €.

Après examen des demandes de subventions, la commission propose d'attribuer au titre de l'année 2016 le solde des subventions aux diverses associations locales conformément au tableau ci-après.

ASSOCIATIONS	Subventions 2016	Acompte 2016	Solde 2016
Tennis Club de Kanfen	1 435,00 €	666,25 €	768,75 €
Pétanque Kanfenoise	1 040,00 €	497,50 €	542,50 €
Association Sportive Handball	3 152,50 €	1 583,75 €	1 568,75 €
Association « Bouger à Kanfen »	1 312,50 €	642,50 €	670,00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	850,00 €	425,00 €	425,00 €
Club du 3 <sup>e</sup> âge	500,00 €	280,00 €	220,00 €
Association des Arboriculteurs	680,00 €	330,00 €	350,00 €
Association Kanfenoise Loisirs Arts Manuels	560,00 €	280,00 €	280,00 €
Association des Parents d'Elèves	680,00 €	340,00 €	340,00 €
École primaire : participation frais de transport	3 000,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
École maternelle : participation frais de transport	1 000,00 €	500,00 €	500,00 €
CCAS : subvention de fonctionnement	1 000,00 €	500,00 €	500,00 €
Anciens combattants HETTANGE	100,00 €	0,00 €	100,00 €

APPOLO J	100,00 €	0,00 €	100,00 €
Mission locale	452,00 €	0,00 €	452,00 €
	<b>15 862,00 €</b>	<b>7 545,00 €</b>	<b>8 317,00 €</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

**DÉCIDE** à l'unanimité,

- **d'accepter** le versement du solde des subventions aux associations présentées dans le tableau ci-dessus, étant précisé que les conseillers municipaux membres des associations bénéficiaires de subvention n'ont pas pris part au vote
- **d'accepter** le versement des subventions pour un montant de **8 317,00 €**
- **de prélever** cette somme sur les crédits votés au chapitre 65 par le conseil municipal lors du vote du budget primitif 2016.

## 5 - S.I.C.C.E. : contribution financière au frais de fonctionnement

Délibération N° 2016-38

Rapporteur : Monsieur Le Maire

La commune ayant adhéré, par délibération en date du 15 septembre 2008, au Syndicat Intercommunal de Cattenom et Environs pour le curage de la Kissel et de ses affluents, il appartient au conseil municipal de voter chaque année le montant des contributions financières revenant à ce syndicat au titre de ses frais de fonctionnement.

La contribution annuelle est déterminée selon les critères arrêtés par le comité syndical.

Le S.I.C.C.E. a notifié à la commune le montant de la contribution qui s'élève pour l'année 2016 à 947,31 € au titre des frais de fonctionnement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

**DÉCIDE** à l'unanimité,

- **d'accepter** le versement de la participation financière demandée qui sera inscrite au budget à l'article 655-4
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

## 6 - Programme d'exploitation de la forêt pour l'année 2017

Délibération N° 2016-39

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Le conseil municipal prend connaissance des travaux d'exploitation de la forêt présentés par l'Office National des Forêts pour l'année 2016.

### Coupes à façonner (prévisions)

Parcelles	Bois d'œuvre (feuillus m <sup>3</sup> )	Total façonné (m <sup>3</sup> )	Chauffage particuliers	Volume total (m <sup>3</sup> )	Recette brute
11	123	123	190	256	9 178 €
22	84	84	246	256	16 740 €
27	120	120	291	324	23 310 €
28	134	134		134	22 780 €
TOTAUX	461	461	727	970	72 008 €

### Coupes en vente sur pied (prévisions)

Parcelles	Bois d'industrie (feuillus m <sup>3</sup> )	Menus produits (stères)	Volume total (m <sup>3</sup> )	Recette brute
28		343	240	3 997 €
13a	133		133	399 €
TOTAUX	133	343	373	4 396 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

**DÉCIDE** à l'unanimité,

- **d'accepter** le programme des travaux d'exploitation pour l'année 2016
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à lancer la consultation des entreprises et à signer les devis et contrats correspondants à ces travaux
- **de fixer** le prix des stères pour les produits façonnés et non façonnés pour l'année 2016 à savoir respectivement 39,00 € et 10,00 €
- **de désigner** les garants forestiers solidairement responsables de la bonne exécution de la coupe les personnes ci-après :
  - Didier NICLOUX
  - Daniel BREISTROFF

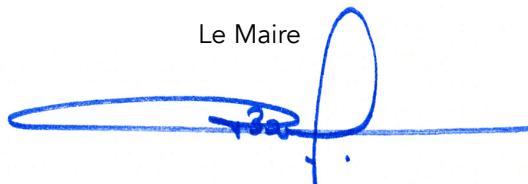
### 7 - Divers

Néant

La séance est levée à 20 h 45.



Isabelle RENOIR



Denis BAUR